



Catégories A et B : Enfin la reconnaissance pour les personnels !!!

Ce jeudi 19 octobre se tenait au Millénaire le Comité Social d'Administration Ministériel (CSAM) dont l'objet était d'étudier entre autres les textes relatifs aux décrets statutaires et indiciers de la réforme des personnels de surveillance. Réforme qui doit acter le passage en catégorie B pour le corps d'encadrement et d'applications (CEA) et en catégorie A pour le corps de commandement (officiers).

Un ordre du jour bien rempli pour le coup où nous avons prévu une cinquantaine d'amendements dans le but de réaffirmer nos orientations autour de ce sujet ô combien important. **Le passage en catégorie B et A pour le personnel de surveillance est une revendication que porte la CGT Pénitentiaire afin d'affirmer une reconnaissance aux personnels qui exercent un métier difficile.** Fidèles à notre immuable volonté de passer le corps du CEA en catégorie B, il va s'en dire que l'ambition et la motivation affichées par nos élus bien que toujours intacts n'ont pas suffi à faire fléchir une DAP droite dans ses bottes. Nos amendements reposaient sur les orientations de la **CGT Pénitentiaire** et de notre vision quant au déroulé de carrière des personnels. Très rapidement, la DAP et le ministère retoquait nos articles tels qu'ils l'avaient arbitré et décidé.

Un décret statutaire qui au-delà d'être limitatif, introduit la notion de surveillants adjoints, une contractualisation de notre métier. Cela fait déjà plusieurs mois que nous dénonçons cette paupérisation des missions régaliennes dont nous sommes les garants. Que cela ne tienne, cette notion est bien inscrite dans le décret et émane de la loi de programmation de la justice pour nous l'imposer.

Pour autant et en syndicat responsable, nous avons fait le choix de voter favorablement sur ce décret en toute connaissance de cause. **En effet, il était pour nous hors de question de ne pas valider un texte attendu depuis plus de 20 ans par notre organisation au travers de revendications ancrées dans nos documents d'orientations depuis près d'un quart de siècle.** Nos directions syndicales successives ont toujours assumé cette vision de notre profession au travers d'une telle reconnaissance et nous ne pouvions pas tout balayer d'un revers de main parce que la DAP, le ministère et consorts s'obstinent à mettre un pansement sur une plaie déjà trop ouverte.

La CGT Pénitentiaire a donc un nouveau combat, celui de mettre un terme à cette contractualisation. Il ne peut y avoir qu'un seul surveillant pénitentiaire et c'est bien celui qui est recruté en tant que fonctionnaire de l'état. Il ne faudra malheureusement pas longtemps pour que tout le monde s'en rende compte.